

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 25 juin 2024 relatif à la composition du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

NOR : ECOG2417439A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2009-64 du 16 janvier 2009 modifié relatif au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies ; et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 3 août 2021 du ministre de l'économie, des finances et de la relance relatif à la composition du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies ;

Sur proposition du vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont renouvelés en qualité de membres associés du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, pour une durée de 3 ans à compter du 4 août 2024 :

- M. Richard LAVERGNE, ingénieur général des mines honoraire,
- Mme Frédérique PALLEZ, professeur émérite à l'école nationale supérieure des mines de Paris,
- M. Jean-Luc VO VAN QUI, ingénieur général des mines honoraire.

Article 2

Le vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 25 juin 2024

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président du Conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

L. ROUSSEAU